

Ville d'Acton Vale

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				106	107	108	109	110
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée					•	•
		classe A-2 unifamiliale jumelé					•	•
		classe A-3 unifamiliale en rangé						
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolé						
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelé						
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangé						
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log		•				
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus		•		•		
		classe D - habitation communautaire						
	classe E - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 écoles musique, dans						
		classe A-4 alimentation(- de 300 m ca)						
		classe A-5 vente au détail(- de 300 m ca)						
		classe A-6 meubles, équip.(- de 300 m ca)						
		classe A-7 commerces(+ de 300 m ca)						
		classe A-8 imprimeries(- de 200 m ca)						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion						
		classe B-2 bars, brasseries						
		classe B-3 commerces érotique						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensif	art. 17.4					
		classe B-7 récréation ext. extensif						
		classe B-8 observation nature						
		classe B-9 clubs sociaux						
		classe C-1 hébergement						
classe C-2 gîte du passant								
classe C-3 restaurateur								
classe C-4 cantines								
classe D-1 poste d'essence								
classe D-2 station service, lave-auto		art. 19.2						
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2,19.3						
classe D-4 vente de véhicule		art. 19.2						
classe D-5 pièces et accessoires								
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2						
	classe B	art. 20.2						
	classe C	art. 20.2						
	classe D extracteur	art. 17.5,20.2						
	classe E récupération, recyclage	art. 20.2						
	classe F traitement boues, lisier	art. 20.2						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 centres d'accueil							
INSTITUTIONNEL	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs				•	•		
	classe C équip. publics	art. 7.5.2						
AGRICOLE	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•	
	classe A agriculture et forêt	art. 21.1						
	classe B élevage	art. 21.1						
	classe C activités complémentaires							
	classe D animaux domestiques	art. 21.2						
Notes particulières:								

Ville d'Acton Vale

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			106	107	108	109	110	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	6	6	6	6	6
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2 [a]	2 [a]
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	6	4 [a]	4 [a]
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		3	3	3	2	2
		hauteur maximale (m)		—	—	—	—	—
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	55	55
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		40	40	40	40	40
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3					
		zones à risque d'inondation	art. 17.1.1					
		zones à risque d'érosion	art. 17.1.2					
projet intégré								
PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT							
	Notes particulières: [a] dans le cas d'une habitation unifamiliale jumelée, la marge latérale est réduite à 0 mètre du côté du mur mitoyen et la somme des marges latérales est de 2 mètres							